

Compte rendu de l'Assemblée Générale
Des Jardins Familiaux de l'Oise – Section Chantilly
Samedi 29 janvier – 14 h 30

Participation :

60 jardiniers présents
+ 53 procurations = **113 jardiniers représentés**

Présence de Mme I. WOJTOVIEZ Maire de Chantilly, M. F. Servelle adjoint à l'Urbanisme et l'Environnement, Mme S. BALLOT conseillère municipale déléguée à l'Environnement
M. M. LEBLOND, président des Jardins Familiaux de l'Oise, M. FREMONT secrétaire des Jardins Familiaux de l'Oise

Déroulé de la séance :

La réunion est dirigée par Mme Anne PECK, présidente,
En la présence de Charles ANCELIN, vice président
Agnès VIGIER, trésorière remplaçante en l'absence de Hervé Doumandji absent pour cause majeure (démissionnaire du poste en août 2021, toujours membre du bureau)
Anne MALEWSKI
Véronique LALOUETTE est excusée pour cause majeure
Alexis MORET, nouveau membre, à voter

La séance est ouverte par Mme la Maire qui nous rappelle le partenariat étroit des Jardins Familiaux avec la mairie : Convention + Charte. Aide des Services techniques pour l'entretien du site.

1. Rapport moral

Selon document envoyé par la poste et par mail.

2. Approbation du bilan financier

Selon document envoyé par la poste et par mail
Votes : 34 contre, 6 abstention, 73 pour

3. Présentation des projets futurs (avec no 1 : cabanons, animations..)

Selon document envoyé par la poste et par mail.

4. Votre du budget prévisionnel

Selon document envoyé par la poste et par mail
Votes : 34 contre, 5 abstentions, 74 pour

5. Avenant au règlement intérieur : ajout d'une caution de 70 € pour les nouveaux adhérents.

Question / Réponse : Un jardinier émet l'avis qu'il trouve la caution un peu élevée pour les nouveaux jardiniers sans grands moyens. Elle porte le versement initial à 135 € (45 € de cotisation annuelle + caution de 70 €) Il propose de réduire la caution à 50 € et/ ou de payer la caution en plusieurs versements. Cette idée sera étudiée en Conseil d'administration qui statuera. Mme Peck souligne que ce montant donne droit à l'usage d'une parcelle de 200 à 300 m² pour un an et est l'un des moins chers en France. Une proportion de jardins environ égale à 3 ou 4 sur 10 sont abandonnés en cours d'année sans préavis laissant beaucoup de déchets et une parcelle en mauvais état d'entretien aux bénévoles. La caution servira à employer une petite entreprise pour remettre en état ces jardins.

6. Proposition que l'association ait la possibilité d'envoyer les convocations à l'Assemblée Générale par e-mail à ceux qui en disposent (et courrier pour ceux qui n'ont pas d'adresse e-mail)

Vote : pour à l'unanimité

7. Nouveaux membres du bureau

Cette proposition n'a pas pu être votée.

Un vote devra être organisé dans un futur proche.

Un brouhaha et des réflexions irrespectueuses ont émané d'un groupe d'environ 6 personnes pendant toute l'Assemblée Générale.

Le calme leur a été demandé par Mme Peck et d'autres personnes de l'assistance pendant toute la séance.

Un jardinier dans l'assistance s'est tourné vers ce groupe pour dénoncer le fait qu'il a reçu 3 mails depuis le mois de septembre, signés par un ex-membre du bureau faisant partie du groupe des perturbateurs. Ces mails avaient apparemment été envoyés grâce à la liste officielle des jardiniers, liste qui avait disparu du bureau en fin d'été.

Mme Peck regrette que les questions qui intéressent vraiment les jardiniers n'aient pas pu être posées à cause du groupe de perturbateurs.

Elle mentionne :

- Sa demande à la mairie pour pouvoir garer les voitures de jardiniers sous le viaduc.
- Du soin que doivent prendre les jardiniers de l'allée des Cygnes du chemin et des berges devant leur jardin.

Le meilleur exemple se trouve devant le jardin no 200 : ne pas tondre, ne pas déposer de déchets verts, planter des boutures d'aulne ou des saules voisins à 30 cm du bord de l'eau, et ensuite veiller à les garder à 2 ou 3 m de hauteur . Ne pas garer les voitures en bordure.

La réunion se termine à 16 h 15.